

Chapitre VII

ROME PÉNÈTRE EN GAULE LES ANNÉES DE LA DOMINATION ROMAINE

Chacun sait que vers la fin du II^e siècle avant notre ère, les légions de Rome, que Marseille avait appelées à son secours contre ses voisins celto-ligures, firent la conquête de notre région qu'elle baptisèrent « Provincia », d'où le nom de Provence qu'elle porte aujourd'hui.

Ce fut le commencement de la fin de l'indépendance de la Gaule qui sera conquise par Jules César malgré la noble résistance, parfois heureuse, des vaillants héros dont les noms sont encore prononcés avec fierté dans nos annales nationales : l'Arverne Vercingétorix, le Cadurque Lucter, Com l'Atrébate et autres défenseurs de la patrie gauloise.

Sa conquête achevée, le vainqueur latin apporta à nos populations des formes d'une civilisation matérielle et d'une organisation supérieures, des manières de vivre plus évoluées et plus confortables, une langue plus littéraire, une culture étendue et, surtout, des monuments publics avec une culture perfectionnée de l'art du constructeur et de l'architecte. La Provence, la vallée du Rhône, notamment, se couvriront bientôt de ces beaux édifices utilitaires et de ces ouvrages d'art que nous admirons encore de nos jours.

Mais, cela constaté et admis, nous ne devons nullement croire que nos pères gaulois, vaincus par l'armement et la discipline de l'armée romaine, le génie de César et de ses lieutenants, constituaient, vers les années 120 av. J.-C., une humanité misérable et basement primitive. Plus rustique, moins riche de moyens sans doute que ses nouveaux maîtres, notre pays possédait déjà tout un ensemble de choses bien articulées et en voie d'évolution constante ; il n'aurait pu, évidemment, que gagner au contact pacifique des civilisations méditerranéennes telles que celles déjà introduites chez lui par le monde hellénique.

N'oublions pas que la conquête romaine a coûté à la Gaule, après dix ans de guerre, un million de morts et un million et demi de prisonniers réduits à l'esclavage ³².

Au moment où s'était produite cette invasion, en bien des domaines, dans l'industrie du métal et du bois, dans le vêtement et la décoration, dans la verrerie, dans l'émaillage, dans la tonnellerie et le charronnage, en matière d'agriculture et

32. D'après Suétone : *César*, 37, 1-2 ; célébration du triomphe à Rome en juin 46.

d'exploitation forestière, la Gaule, notre pays, n'avait rien à envier à ses voisins d'outre-monts.

Combien les traditions et les coutumes religieuses ancestrales restèrent vivaces au cœur des populations en dépit du panthéon gréco-latin officiellement adopté sous le gouvernement de Rome, surtout dans les campagnes.

Plus tard, au V^e siècle de notre ère, lorsque sonnera le glas du puissant et orgueilleux édifice romain, réapparaîtra le vieux fonds gaulois, l'héritage celto-ligure, celui des anciennes générations et, dans une ultime fusion des Gallo-Romains et des Barbares, des gens du Midi et du Nord se formera, patiemment, à l'aide du christianisme et au fil des siècles, la future et belle nation française.

MAIS, VENONS-EN À L'ÉPOQUE ROMAINE

DANS L'ANCIEN TERRITOIRE DE SIX-FOURS

Pour cela, il nous faut quitter l'histoire générale pour revenir à celle de l'ancien territoire de Six-Fours qui nous intéresse plus directement.

Parmi les avantages que l'occupation romaine apporta aux pays conquis, deux surtout furent appréciables : une paix et un ordre durables. C'est à la faveur de ces deux facteurs essentiels qu'une plus grande richesse et une prospérité accrue se répandirent à travers notre contrée lui donnant des formes d'activité locale et un développement de vie plus intenses. Ajoutons que cette paix de Rome, la grande « pax romana », devait durer d'une manière à peu près constante, sauf quelques perturbations vers 276, pendant environ trois siècles et ne finir que dans le cours du IV^e siècle.

Dès le début de cette paix, les antiques villages-refuges des temps celto-ligures furent abandonnés par leurs occupants qui se répandirent nombreux dans les vallons et dans les plaines pour s'y établir définitivement. Alors, des marécages furent asséchés, des bois furent défrichés, des pistes et vieux chemins devinrent des voies plus praticables et plus larges ; des résidences rurales, des groupements d'habitations, avec leurs communs et leurs dépendances se créèrent en maints endroits à proximité des sources et des terres cultivables.

Il est aisé d'imaginer que le pays, malgré une dispersion d'habitats assez grande, devint nettement plus peuplé, plus vivant.

Tel vénérable hameau de la commune de Six-Fours ne peut-il être le descendant de quelque domaine des temps dont nous parlons ? « Fundus » gallo-romain, « Braceria » au Moyen Âge, rassemblement de fermes et d'habitations au XVI^e siècle ;

Si le sommet même de Six-Fours n'a pas fourni, pour les raisons que nous avons précédemment données, beaucoup de vestiges, il n'en est pas de même du reste de son territoire qui a livré des témoignages lapidaires, de la céramique, des monnaies, etc.

On trouva aussi, paraît-il, lors de la construction du sémaphore de Six-Fours et en creusant dans une vieille tour, de gros ossements humains mêlés à des cendres. Les indications sont trop vagues pour en retirer une déduction quelconque ; de même pour des fragments de vases, personnages figurés sur un marbre, etc. découverts dans les

ruines de la localité, toujours d'après l'abbé Garel qui en a fait mention dans ses *Annales de Six-Fours*.

ARCHÉOLOGIE ET TRADITIONS

Les trouvailles faites jadis dans l'antique castrum de Six-Fours se résument en un fragment de marbre qui portait l'inscription suivante reproduite par Bouche dans sa *Chorographie de Provence* :

D.M.
Iul. Thalussa
Sibi et Suis
Fecit

(Aux dieux mânes, Julius Thalussa a consacré sa personne et les siens).

et en une urne de marbre blanc et un grand chapiteau, de même nature, d'ordre corinthien, dont on ignore la provenance exacte.

Il faut avouer que c'est peu de chose.

D'après certains chroniqueurs, on pouvait apercevoir, jusqu'aux environs de 1870, auprès des ruines de la vieille église Notre-Dame-de-Courtine, un massif en maçonnerie très dure surmonté d'un bloc perforé en trois endroits ; on supposait alors que ce soubassement avait pour objet de recevoir le trépied sacré servant aux oracles rendus par une divinité adorée, en ce lieu, aux temps antiques ; en l'espèce, l'Apollon Pythien.

Les mêmes narrateurs ajoutaient qu'un temple, consacré à ce dieu, s'éleva jadis à l'endroit où fut érigé, au Moyen Âge, Sainte-Marie-de-Courtine. Il est possible que les Grecs qui fréquentaient les rivages gaulois, depuis l'Espagne jusqu'à Monaco, aient placé sur le magnifique belvédère de Six-Fours un temple dédié au dieu joueur de harpe bien que la distance du lieu au littoral nous paraisse bien grande, les édifices religieux helléniques étant, généralement, plutôt érigés sur des caps ou des promontoires en vue des navigateurs, plus proches de la côte.

À la suite de la disparition de tout vestige et de la présence du fort, il est impossible, aujourd'hui, de se faire un jugement sur la réalité historique de ce temple et de cet autel.

D'autre part, nous ne croyons guère à l'existence d'une ville à Six-Fours durant la période gréco-romaine.

Il nous faut cependant constater la persistance tenace, à travers le temps, de certaines légendes ou traditions qui, autrefois, avaient cours à Six-Fours au sujet de cette prétendue survivance de la haute Antiquité. Le bon abbé Garel, curé de Six-Fours sous le second Empire, disait que, de son temps, le massif de maçonnerie du supposé autel d'Apollon était encore l'objet de certaines superstitions de la part d'habitants du pays et qu'on racontait que la grande pierre, noire et ferrugineuse, perforée en trois endroits, recevait, les nuits de pleine lune, la visite de tous les sorciers et sorcières du lieu qui s'y rassemblaient pour rendre hommage à leur illustre aïeule : la Pythie dont la bouche rendait des oracles.

Et l'abbé Garel d'ajouter cette tradition : si une femme, une jeune fille ou un vieillard passaient audit endroit, ils s'empressaient de faire le signe de la croix pour se préserver des maléfices des « matagons » (sorciers) et des influences malignes qui pouvaient s'en dégager. On voit, par ces récits, combien de souvenirs anciens s'attachaient à ce point de Six-Fours et on s'explique certaine croyance populaire disant que l'église de Sainte-Marie-de-Courtine ne fut construite que tardivement, la communauté du haut Moyen Âge n'ayant pas voulu établir un lieu de culte chrétien sur un emplacement qui avait été souillé par des sacrifices païens ou des scènes nocturnes et abominables.

En effet, c'est seulement au XII^e siècle que le sanctuaire de Notre-Dame-de-Courtine y fut élevé par Raymond Gaufridi, vicomte de Marseille et époux de Pontia, vers l'année 1130.

LA PHYSIONOMIE DE LA CONTRÉE

Elle se transforma incontestablement pendant cette période de plus de trois siècles de paix romaine. Comme dans la plupart des autres régions de la Provence, le territoire de Six-Fours se couvrit de champs de blé, de beaux vignobles, d'oliviers ou de vergers aux arbres chargés de fruits selon la nature des terres et la situations des sources. Dans les forêts, c'étaient de vigoureux bûcherons, des résiniers ou des chercheurs de plantes médicinales et aromatiques tandis que dans des ateliers rustiques d'habiles artisans travaillaient à mille objets ; villæ et fermes voyaient tout un petit monde occupé à sa besogne quotidienne : vignerons, jardiniers, laboureurs, bergers, etc.

Dans les foires ou lieux de marchés (de ce nombre fut certainement Saint-Jean-le-Vieux), c'était la rencontre de colporteurs et de marchands, d'agriculteurs venant vendre leurs produits et leurs bêtes, acheter les objets nécessaires, faire des échanges.

Tout un peuple vivait ainsi, peuple ayant ses mœurs sociales et familiales, sa foi et ses coutumes, vénérant ses oratoires et ses divinités sacrées : Silvain, Mercure, Jupiter, Junon et autres ; Cybèle surtout et les Bonnes Mères, les « Matres », qui veillaient sur les sources et fontaines aimées ³³.

Croyons que le climat était, en ce temps-là, bien proche de celui que nous connaissons de nos jours : soleil ardent l'été avec des sécheresses trop longues, pluies peut-être plus abondantes à l'automne et au printemps, vents impétueux et neiges assez rares l'hiver. On peut admettre cependant un climat d'un caractère plus régulier en raison de bois plus étendus donnant des surfaces feuillues, des sources et des ruisseaux plus abondants.

VESTIGES ET TÉMOIGNAGES

À la lumière de cette évocation du visage gallo-romain de notre territoire, il n'est pas surprenant que l'on ait recueilli, en ses différents points, soit à la suite de

33. Le Jour des Fontinales était, à l'époque romaine, officiellement consacré au culte des fontaines et des sources ; on leur offrait du lait, de l'huile ou du miel (Virgile : *Bucoliques*, Eglogue, V).

travaux agricoles, défoncements de terrains notamment, soit à la suite de travaux d'intérêt public, maints vestiges ou témoignages ne laissant aucun doute sur la présence, à l'époque dont il s'agit, d'une population nombreuse mais dispersée.

En voici l'énumération pour le terroir de Six-Fours - La Seyne - Saint-Mandrier et les abords immédiats :

Quartier du Peyron (com^{ne} de La Seyne), sur le vieux chemin de Toulon, au nord-ouest de la ville (aujourd'hui rue Emile-Zola) : dallages ou mosaïques assez rustiques, signalés par des auteurs anciens, à l'emplacement de la villa moderne de M. Emile Content, industriel ; à cet endroit existaient des moulins à vent aux XVIII^e et XIX^e siècles ³⁴.

Lieu dit « *Le Crotton* » (Com^{ne} de La Seyne) : au sud-est de La Seyne, proche Les Sablettes, se trouve ce lieu-dit dont le nom viendrait des pierres perforées par les dattes de mer que l'on rencontrait, dit-on, dans le quartier. Là, aurait été découverts, en 1707, des substructions de maisons, des restes de murailles ainsi que des vestiges d'un canal qui conduisait les eaux de la fontaine de l'endroit.

La présence, ici, d'une station antique peut s'expliquer car il y a lieu de tenir compte : 1° qu'au Moyen Âge la presqu'île de Cépet était insulaire et, qu'en conséquence, l'isthme des Sablettes n'existait pas ; 2° que les « paluns » ou marais qui, il n'y a pas bien longtemps encore, entre Tamaris et les Sablettes, s'étendaient parallèlement au rivage, devaient être remplis par la mer qui, entrant du large par un chenal spacieux et naturel, en remplissait tous les abords ; une « mutatio » de relâche ou d'abri, pour les petits navires, modeste port, pouvait donc y exister.

C'est peut-être là que se trouvait le port de l'Evescat dont des historiens nous ont parlé, celui où, à tort selon nous, Honoré Bouche place Taurœntum dans sa Chorographie de Provence publiée en 1664.

Tamaris (com^{ne} de La Seyne) : dans la baie de ce nom, des pêcheurs ont souvent trouvé dans leurs filets des fragments de poteries, parfois des jarres ou des amphores qui pouvaient provenir de vaisseaux antiques s'étant mis à l'abri ou ayant touché terre pour y décharger leur cargaison après avoir franchi le passage entre l'île de Cépet et la côte des Sablettes ; vers ce dernier quartier, en 1885, on recueillit un moyen bronze de Germanicus ainsi que des débris de céramique rouge de Samos. Nous aurions encore, dans ces trouvailles, une indication en faveur du havre de l'Evescat.

La Petite-Garenne : derrière la station de chemin de fer de La Seyne et sur la limite nord de cette commune, présence, sur un coteau exposé au midi, dans l'ancienne propriété Vuillon, d'une « villa rustica », grande ferme agricole gallo-romaine avec ses communs, fontaine, installations ; les survivances archéologiques y sont fort nettes.

34. À propos de ces vestiges du Peyron, le notaire Jean Denans signalait, en 1713, que des gens âgés du pays avaient bien connu des ruines audit endroit. D'autre Part, l'abbé H. Vidal, dans son *Essai sur l'histoire de Toulon* (page 44), raconte qu'en 1825, il vit au Peyron des vestiges qui lui semblèrent d'une origine antique, « dans une prairie, dit-il, à quelque cent pas en sortant de La Seyne pour venir à Toulon » ; « on apercevait, ajoute-t-il, des sortes de fosses au fond pavé de mosaïques et des briques antiques en abondance dans des murs de clôture à proximité ».

Brégaillon - La Goubbran : des débris de mosaïques, des fragments de vases ou d'amphores, des tegulæ, imbrices, etc. auraient été trouvés dans ces quartiers le long de la route de Toulon à La Seyne, notamment en face l'entrée principale de la Pyrotechnie maritime ; rappelons que, sur ces confins, se rencontrent les limites actuelles des communes de La Seyne, Toulon et Ollioules.

Au nord même de cet établissement mais en terre d'Ollioules, au *quartier Quiez*, le sol a livré de nombreux vestiges archéologiques depuis la propriété Barry jusqu'à la ferme Dutheil de la Rochère, la R.N. n° 8 traversant la partie la plus importante de cette station gallo-romaine. Plus éloignées, d'autres stations se sont révélées dans le même terroir : à Faverolles, à la Rouvière, à la Tourelle, à Saint-Roch et au Castellàs, pays voisin sur lequel nous ne saurions pénétrer davantage.

Lieu dit Sauvieu (com^{ne} de Six-Fours) : à cet endroit, vers le « Rayon-de-Soleil », on a signalé, il y a une dizaine d'années, la découverte d'une tombe gallo-romaine vers l'extrémité sud de la plage de Six-Fours ; d'autres vestiges nombreux, appartenant également à l'époque romaine, ont été découverts aussi : aux Playes, au nord-ouest de Six-Fours, particulièrement des briques portant l'estampille du potier ; aux *Vergiers*, aux *Crottes* qui rappellent l'ancien prieuré de Saint-Jean-de-Crotte, héritier probable d'un « locus » gallo-romain avec fontaine couverte et vestiges d'époque romaine (tegulæ, céramique, restes de pressoir à olives, etc.) ; ces derniers lieux toujours en commune de Six-Fours.

Des témoignages gallo-romains se sont montrés également aux lieux dits : *Pétugue*, la *Meynade*, la *Calade* et *Pépiole* ; en ce dernier endroit, au-dessus de la Reppe et de la plaine d'Ollioules, est encore consacrée au culte une vieille chapelle qui est sous le vocable de Notre-Dame et dont la fondation pourrait remonter au VIII^e siècle ; nous y reviendrons.

Le Brusc (Colline de Six-Fours) : c'est un gisement archéologique important étudié par de nombreux savants et qui remonte bien au-delà des temps romains ; des fouilles y ont été faites, notamment sur le plateau appelé « La Citadelle », et elles ont livré une abondante récolte que nous résumons grandement ci-après :

- inscription sur marbre blanc « Eros », en caractères grecs, appartenant probablement à un ensemble votif concernant ce dieu ; marques de potiers sur tegulæ, vases, anses d'amphores ;
- sépultures communes avec matériel funéraire : fioles à parfums, vases en terre, ordinaires, coupes en terre vernissée à enduit noir, lampes en terre cuite de diverses formes, objets de toilette et quelques objets de luxe ;
- petit autel domestique de type pompéien, fragments de statuettes et de moulures, tegulæ et imbrices, poterie samienne, meules et moulins à bras, articles divers de pêcheurs, d'artisans ou d'usage domestique, etc. ;
- monnaies massaliètes et romaines, depuis celles à l'effigie laurée d'Apollon et au taureau cornupète jusqu'aux pièces datant de la République romaine (II^e siècle av. J.-C.) et des siècles de l'Empire auxquelles il faut ajouter certaines monnaies coloniales.

On aurait reconnu aussi au Brusc des vestiges de fortification, des assises d'habitations et de magasins et, de nos jours, un canal aboutissant au port qui conduisait vraisemblablement l'eau douce nécessaire aux navires y faisant escale.

Tout indique que le Brusc fut, au cours des âges anciens, une station maritime et commerciale judicieusement placée pour la navigation et les échanges avec la population de notre région, comptoir massaliète, bourg gallo-romain, port de relâche et de pêche au Moyen Âge.

D'éminents historiens ou archéologues modernes y voient l'emplacement de Tauroentum que l'érudit et patient chanoine M. Giraud a placé au « Plan de la Mar » et à la Madrague de Saint-Cyr-sur-Mer ; nous n'interviendrons pas dans cet épineux débat qui est loin d'être clos. Cependant, nous ne pensons pas que la bourgade antique, dont dépendait le port du Brusc, que ce dernier eût été ou non Tauroentum, se soit trouvée au sommet de la montagne de Six-Fours trop éloignée du littoral et de son havre à notre avis.

Clinchamp, les Salles, Tauren, La Lègue, Malogineste (Com^{ne} de Six-Fours) : divers quartiers ont révélé des vestiges antiques gallo-romains, des nécropoles y auraient été mises au jour mais certaines de celles-ci peuvent seulement remonter au Moyen Âge.

Il est indéniable que d'autres très nombreux témoignages archéologiques ont dû, au cours des siècles, être extraits du sol de nos campagnes par les travaux de générations d'agriculteurs ; malheureusement, la plupart de ces vestiges n'ont pas été reconnus, ont été dispersés et perdus et, souvent, ensevelis à nouveau dans la terre d'où ils étaient sortis.

Même constatation pour les édifices, constructions diverses, sanctuaires, etc. ruinés, démolis, abandonnés ou transformés qui ne sont plus là pour confirmer ou préciser l'histoire du terroir.

ARCHÉOLOGIE DES TERRES DE SAINT-MANDRIER

(presqu'île de Cépet, ancienne communauté de Six-Fours)

À l'époque gallo-romaine, les terres de Saint-Mandrier nous apparaissent comme peu habitées, couvertes de bois, en raison de leur situation insulaire qui les séparaient du reste du pays ; elles devaient pourtant contenir quelques cultures et résidences dans les coins privilégiées pour leur situation et leur point d'eau. En outre, l'étendue des rivages de l'île devait permettre à une population assez nombreuse de pêcheurs et de marins de connaître une activité non négligeable, et, en écrivant cela, nous pensons aux gens occupés à la pêche du murex et du corail, très active durant les premiers siècles de notre ère.

Du reste, de tout temps, la douceur naturelle du climat et la disposition des lieux ont caractérisé le site de Saint-Mandrier. Comme son voisin du littoral continental, le Celto-Ligure de l'île était pêcheur ou chasseur, pasteur ou marin, car il tirait surtout profit des produits de la mer. Pêcheur, il est habile et patient bien qu'un tantinet pirate ; sa compagne est, nous l'avons déjà dit à propos des Ligures, remarquable de volonté, d'énergie laborieuse, de dévouement.

Diodore de Sicile nous apprend que les gens de la côte provençale étaient de petite taille, de complexion sèche et nerveuse, qu'ils témoignaient d'une intelligence vive mais très méfiante à l'endroit de l'étranger.

Au Creux ou Cros Saint-Georges relâchaient des galères ou des bateaux marchands qui y réparaient les dégâts causés à ces navires par le mauvais temps ; leurs équipages s'y ravitaillaient en eau douce et en vivres.

C'était un port naturel assez bien abrité bien qu'exposé aux vents du nord ; il tournait le dos à la haute mer, et les navigateurs de l'Antiquité étaient heureux de trouver un havre à leur portée sans trop s'écarter de leur route ³⁵.

Le matériel archéologique terrestre fourni par la presqu'île de Saint-Mandrier n'est pas des plus abondants et il reflète, sur une plus modeste échelle, une économie surtout rurale et maritime comme l'offre le reste de l'ancien territoire de Six-Fours d'où les grandes et luxueuses résidences, les beaux thermes, les riches temples de l'époque impériale semblent exclus.

Mais, par contre, il doit en aller autrement des gisements que le domaine marin, qui enveloppe ses côtes, est susceptible de contenir, si on veut bien se souvenir que ce dernier est fréquenté depuis une très haute antiquité, que les vaisseaux de presque tous les peuples, chercheurs de commerces ou d'aventures, ont fendu ses ondes et reconnu ses promontoires. Il n'est donc pas interdit de supposer que les nécropoles qui dorment au fond de ses eaux peuvent renfermer quantité de vestiges, cargaisons ou navires, d'un très grand intérêt, épaves de maints naufrages ou de combats acharnés qui, depuis de longs siècles, reposent dans la vase ou sur un sol rocheux.

Combien ces richesses archéologiques, dont nous présumons l'existence, si elles pouvaient être retirées du sein de la mer, enrichiraient-elles à la fois l'histoire du monde, de la navigation et de Saint-Mandrier. Mais nous savons que les savants modernes se sont déjà penchés sur ce problème, ont déjà à leur actif de brillants travaux, s'efforcent d'obtenir, selon les possibilités financières, le plus de résultats possibles de la recherche sous-marine, aidés à cet effet par les moyens intelligents et désintéressés de notre Marine nationale. Et déjà une belle liste de trouvailles s'allonge : au Dramont, à Saint-Tropez, aux îles d'Hyères, à La Ciotat, au Grand-Gongloué, près de Marseille, etc. Souhaitons longue et prospère carrière à cette nouvelle forme de la science archéologique ³⁶.

Après cette digression, revenons sur les terres de Cépet et indiquons les documents archéologiques qu'elles ont fournis :

35. Le cartulaire de Saint-Victor contient une donation, faite par Fulco, vicomte de Marseille, aux moines de cette abbaye en 1038, d'un domaine appelé « Bracéria de Georg » situé en terre de Six-Fours. Il s'agissait d'un ensemble de fermes de l'île de Cépet.

36. Dans le fascicule *Les fouilles de Provence* de la collection « Arts et Livres de Provence » (bulletin trim. IV-1957), M. F. Benoit, directeur de la Circonscription archéologique de basse Provence et de Corse, souligne, de toute son autorité scientifique, l'importance de la recherche sous-marine et la valeur du concours qu'elle peut apporter au domaine de l'archéologie et de l'histoire.

— En 1816, lors des premières fouilles exécutées pour la construction de l'hôpital de la Marine, « on trouva, dit Henry Vienne, des sarcophages formés de briques (tegulæ ?) et quelques tombes en maçonnerie » ;

— À la fin de 1866 ou au début de 1867, en faisant des tranchées dans le jardin botanique de cet hôpital, on mit au jour un autre sarcophage ayant la forme d'une auge rectangulaire, grossier de facture, dont les dimensions étaient de 1,96 m × 0,61 m × 0,49 m de hauteur.

Une autre tombe, collective celle-là, fut également exhumée ; elle ne possédait ni inscription ni dessin et renfermait vingt-huit squelettes. D'autres sépultures « à tegulæ » livrèrent aussi, paraît-il, vingt-trois corps et paraissaient appartenir plutôt au Moyen Âge.

— En 1867 encore, sur le versant nord de la colline de la Croix-des-Signaux, furent découverts, au cours d'autres travaux dans le jardin botanique, les fondations d'une construction carrée, à murs très épais, ayant environ quatre mètres de côté à l'intérieur ; on trouva aussi des médailles qui furent considérées « comme n'offrant aucun intérêt archéologique ».

On a cru qu'il s'agissait vraisemblablement d'une tour d'observation convertie en chapelle au Moyen Âge et qui subsista jusque vers la fin du XVII^e siècle.

Des céramiques antiques (du gallo-romain) ont été trouvées en divers points de la presqu'île ; elles sont du type d'emploi courant.

UN PEU D'HISTOIRE

À propos de ces vestiges funéraires ou immobiliers, trouvés à Saint-Mandrier, il convient de pénétrer ici plus avant dans les arcanes de l'Histoire.

Dans les *Annales de Six-Fours-en-Provence*, publiées à Toulon en 1866 sous les auspices du comte Gustave d'Audiffret, il est fait mention d'un document appartenant aux archives de la commune de Six-Fours dans lequel on trouve une narration disant que du temps de Théodose le Jeune et Valentinien, empereurs, saint Honorat, évêque d'Arles, étant décédé ses ossements vénérés furent quelque temps après sa mort, « à l'an 500 de l'Incarnation » dit à tort cette mention³⁷, embarqués sur une tartane pour être transportés au monastère de Lérins et qu'à la suite d'une tempête ce bâtiment ayant fait naufrage sur la côte de Cépet (caput Sancti Trophimi terminum Sex-Furni), vint s'échouer au lieu du Cros Saint-Georges.

Ayant appris les premiers cet événement de mer, les habitants de Toulon vinrent à Saint-Mandrier de nuit et s'emparèrent des restes sacrés de saint Honorat qu'ils portèrent à Toulon où, dit la relation, ils furent dévotement vénérés.

Mais le fait étant, par la suite, parvenu à la connaissance des gens de Six-Fours, ces derniers en furent fort attristés ; aussi, en mémoire de ce passage des reliques du grand saint provençal, firent-ils élever, proche du point de débarquement, une chapelle

37. On ne datait pas encore en l'année 500 de l'ère de l'Incarnation, ni même au début du VIII^e siècle.

dont les fidèles de Six-Fours ont toujours été les prieurs lesquels y placèrent des ermites pour la garder.

Toutefois, dans son intéressant ouvrage *Toulon et sa rade*, publié en 1904, l'érudit historien local toulonnais L. Mongin apporte de sérieuses rectifications au récit que nous venons de rapporter, récit rédigé très postérieurement sans doute après l'avènement. Mongin établit que le lot de reliques de saint Honorat, appartenant à l'Eglise d'Arles, ne fut dirigé sur l'île de Lérins qu'au XIV^e siècle et qu'effectivement, à la suite d'une tempête, en mars 1353, qui mit à la côte le navire sur des rochers de Saint-Mandrier, la caisse contenant lesdites reliques fut déposée sur l'autel de la chapelle du lieu pour y être placée sous la sauvegarde de l'évêque de Toulon.

La relation de ce fait fut alors mentionnée dans un acte dressé par un notaire de Toulon, Jean Ruffi, vers la fin du XV^e siècle, et Mongin d'ajouter que, malgré les quelques erreurs que le récit peut contenir, on peut le considérer comme possédant une bonne part de vérité digne d'être retenue.

La citation faite par Mongin nous paraît évidemment d'un caractère plus véridique que la relation contenue dans les *Annales de Six-Fours* entachée d'anachronismes certains et dont la rédaction fut probablement inspirée par le désir de ne pas laisser aux Toulonnais tout l'honneur d'avoir recueilli un insigne héritage qui avait été déposé sur une terre dépendant de la communauté de Six-Fours.

Quoi qu'il en soit, la présence ou le passage de ces reliques à Saint-Mandrier semble historiquement prouvé par :

- l'existence d'un autel érigé et dédié vers la même époque (XIV^e siècle) à saint Honorat ;
- par la découverte, en 1491, de reliques appartenant à ce saint dans la chapelle de Saint-Mandrier elle-même ;
- par l'inscription commémorative de cette découverte sur l'autel de saint Honorat qui ne fut démoli qu'au XVII^e siècle avec la chapelle de Saint-Mandrier³⁸.

LES SAINTS MANDRIER ET FLAVIEN

Une noble tradition place dans l'île de Cépet le séjour de Mandrianus et de Flavianus convertis et baptisés par saint Cyprien, évêque de Toulon. Ces deux personnages, que l'Eglise a élevés sur ses autels, étaient d'anciens militaires de

38. Cependant, une question demeure : les reliques dont il s'agit furent-elles vraiment déposées dans la presqu'île de Cépet ou à Toulon ? Ou bien à Lérins selon d'autres ? Les reliques appartenant au corps de ce saint venaient d'Arles où Honorat était mort en 429, et ce serait à la suite d'un sinistre maritime, a-t-on dit, qu'elles auraient été recueillies par des moines ou par des habitants du Cros de Georg.

Il est assez délicat de se prononcer à ce sujet. Néanmoins, il apparaît que le fait même de l'arrêt à Saint-Mandrier du navire portant les reliques n'est nullement invraisemblable car il était fréquent que des vaisseaux vinssent se réfugier dans ce havre en cas de mauvais temps.

C'est un fait aussi que dans la région de Six-Fours et de La Seyne bien des noms de lieux évoquent le souvenir de saint Honorat, mais cela n'existe pas que chez nous ; la notoriété du personnage était suffisamment grande en Provence pour qu'il fût honoré un peu partout.

l'armée de Théodoric, roi des Ostrogoths. Ils s'étaient réfugiés dans cette île, sur le conseil d'un prêtre de Six-Fours, après avoir embrassé la foi chrétienne.

Les deux catéchumènes auraient été massacrés par des pirates ariens, montés sur des barques qui seraient venues mouiller dans la baie du Cros de Georg entre les années 526 et 536, alors que Cyprien était encore sur le siège de Toulon et non en 566 comme le veut une certaine légende qui fait mourir les deux martyrs dans l'église de Toulon le jour de l'Assomption de cette année-là ; or, en 566, l'évêque Cyprien était déjà mort et son successeur, Palladius, est signalé au Concile d'Orléans de 549 tandis que son mandataire sera mentionné dans les décisions du Concile d'Arles de 554.

On croit que les deux convertis vécurent en anachorètes dans les collines de Cépet mais on ne possède aucune certitude historique sur ce point.

De même sur une tour « qui aurait été élevée après leur mort et augmentée, plus tard, d'une chapelle votive en souvenir de ces héros chrétiens du VI^e siècle » dit, sans trop de preuves, le notaire Jean Denans. Toutefois, d'après certains documents du Vieux-Six-Fours, cet oratoire aurait été pillé au X^e siècle par des pirates ; ce fait est mentionné dans la *Chronique d'Emon*, abbé de Worms qui, en 1217, s'arrêta sur le rivage de Cépet et, d'autre part, Sibille, comtesse de Toulon, institua en faveur de l'oratoire de Saint-Mandrier, dans son testament du 14 août 1161, quelques legs précieux parmi lesquels des reliques des saints martyrs.

La tour antique dont nous venons de parler, que Jean Denans attribue à tort aux Phocéens, fut abattue en 1022, et c'est sur son emplacement que l'empereur Guillaume III, comte de Provence, fit ériger un sanctuaire plus vaste sous le vocable de saint Mandrier, l'un des deux martyrs. La bourgade de Toulon dut contribuer à la dépense car les armoiries de cette localité furent sculptées sur deux pierres encastrées au-dessus de la porte d'entrée ³⁹.

Un siècle plus tard, un prieuré fut annexé à cette chapelle comme le prouve une transaction intervenue le 6 septembre 1101 entre le prieur de Saint-Mandrier et l'abbaye de Saint-Victor ⁴⁰.

Nous reviendrons encore longuement sur cette presqu'île de Cépet, ancienne dépendance de Six-Fours, lorsque nous nous occuperons, dans le cadre général de notre histoire, des temps du Moyen Âge et de l'époque moderne.

39. L. Mongin : « *Toulon, sa rade, son port...* » (1904) ; l'existence des armoiries toulonnaises dont il s'agit pouvait encore être constatée en 1571 (Arch. Communales de Toulon, GG 12).

40. La mémoire de Mandrier et de Flavien fut célébrée le 19 août, au XVII^e siècle, suivant, l'ordre du récit des offices de la cathédrale de Toulon pour 1676, récit imprimé à Marseille et à Aix (office double des saints Mandrier et Flavien, martyrs à Toulon).